ecosystem
recycler c'est protéger

SICR
Services de l'Importation et du Commerce de la Réunion
POLE ENVIRONNEMENT

Speedmeeting La Réunion

Présenté par :

Christophe Caignard - ccaignard@ecosystem.eco

3 décembre 2025

Sommaire

1 Ressource dédiée ecosystem

2 Etat des lieux des collectes

3 Les actions menées en 2025

4 Nouvel agréement Piles et batteries

5 Gestion CATNAT

01

Ressources dédiées Ecosystem

SICR

Renforcement des ressources dédiées à l'Outre-Mer

Un responsable dédié

Christophe Caignard: Responsable des activités Outre-Mer

Accompagnés du SICR :

Fleuriane Cabeu & Sandrine Sinapayel

- **Objectifs :**
  - Tenir compte des contraintes et des spécificités de la Réunion auprès de la direction ecosystem et institutionnel
  - Mettre en œuvre le plan de d'action sur le territoire
  - Elargir le nombre d'acteurs locaux pouvant contribuer à la collecte de DEEE
- **2 déplacements par an**
- **Animation de réunions avec l'ensemble des collectivités pour présenter le suivi du plan de prévention 2 par an**

- ***Engagement :***
  - *Partage des bonnes pratiques avec les Collectivités Locales sur les actions marquantes et performantes (gestion des dépôts sauvages, collectes évènementielles, communication, …)*

01 Etat des lieux des collectes

Performance de collecte

Objectifs de performance

Etat des lieux de performance du réseau

Performances de collecte

Des performances globalement proches des performances nationales

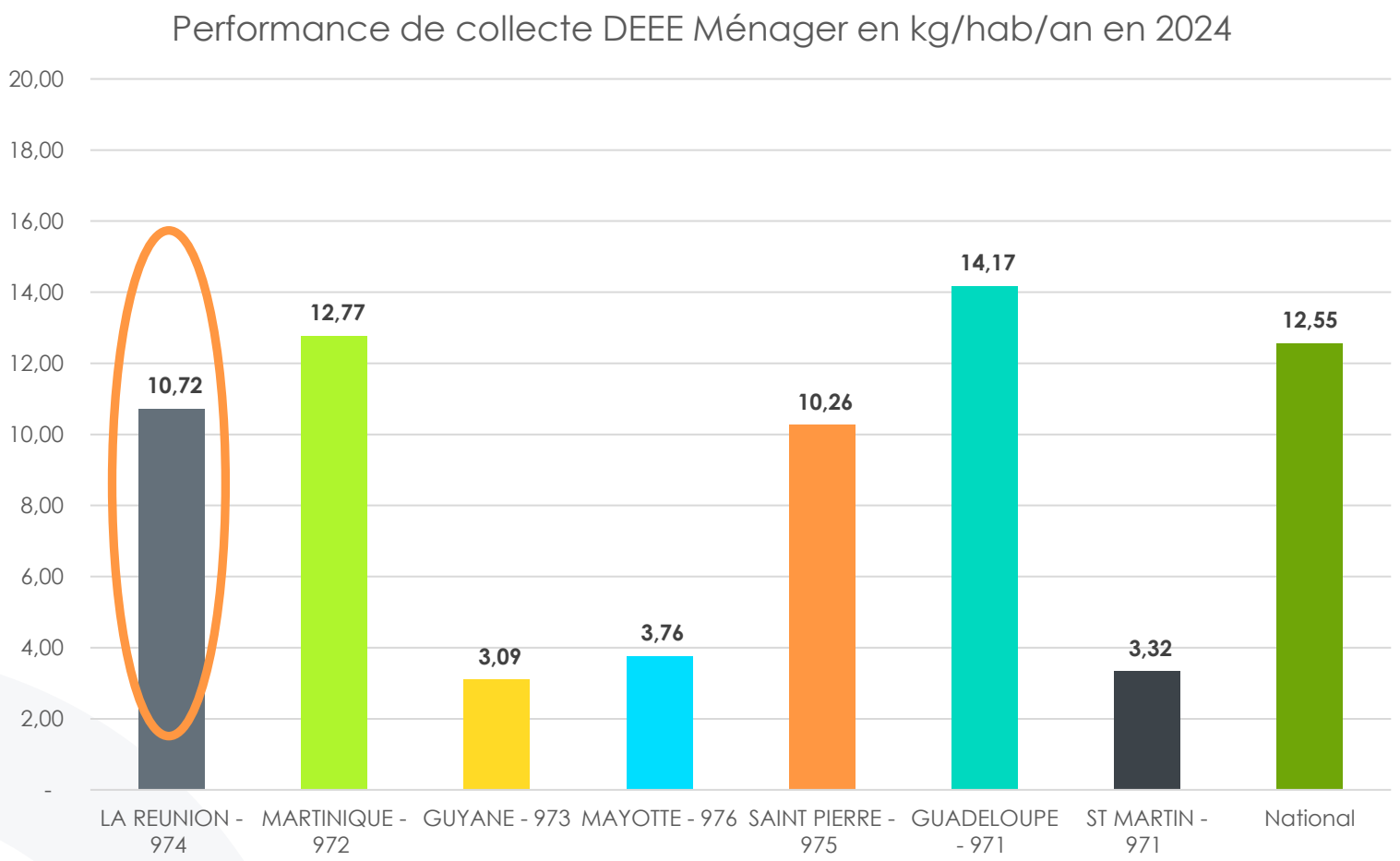

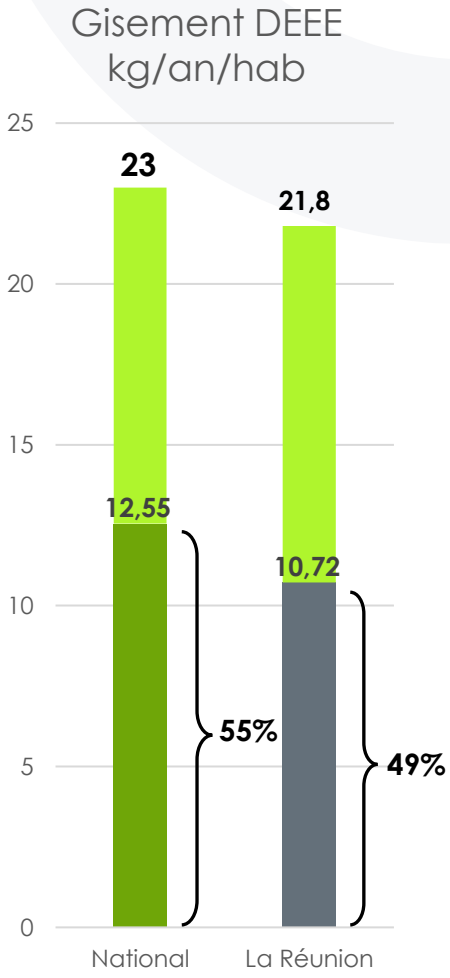

Etude Gisement DEEE La Réunion 2022

Population : 863 083 hab.

Données ocad3e

Objectifs de performance

Une ambition forte (+ 2 934 T) pour atteindre les performances nationales

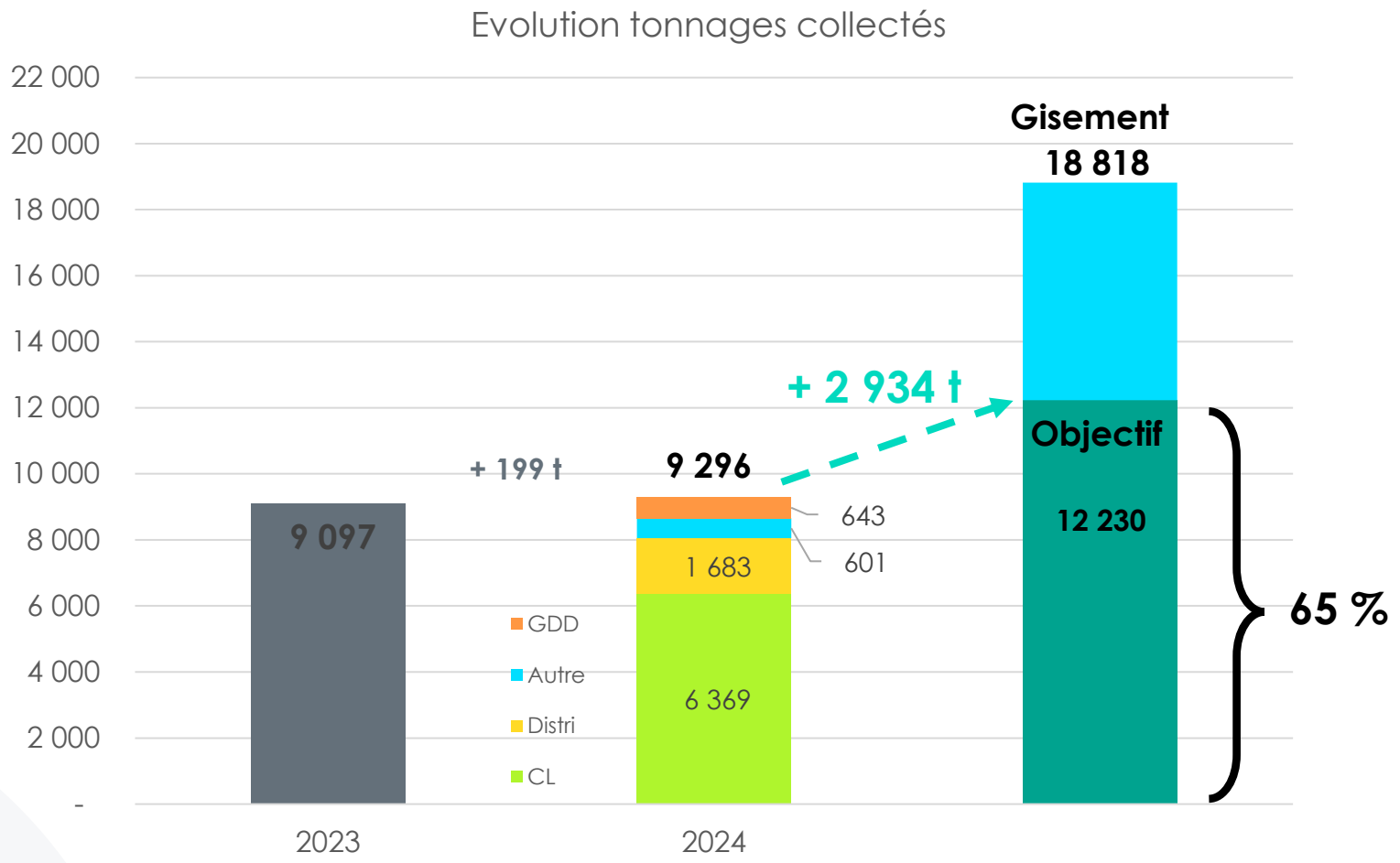

Population : 863 083 hab.

Données ocad3e

Performances de collecte

Origine des collectes ecosystem par flux

Flux Ménager

Tonnage par canal de collecte

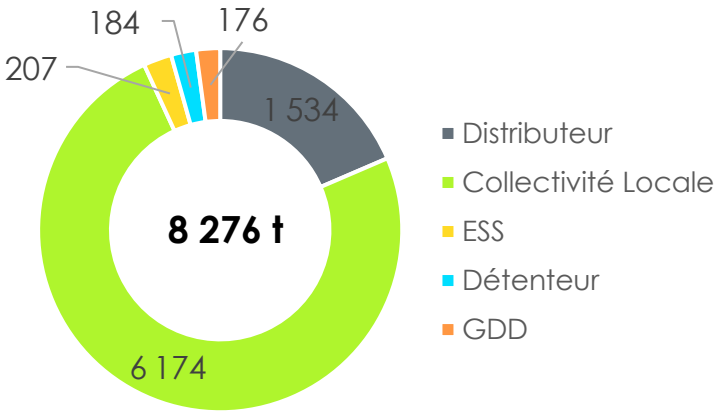

Flux PRO

Tonnage par canal de collecte

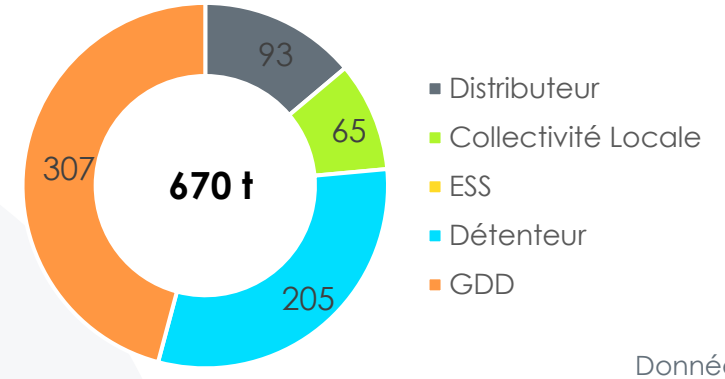

Flux Lampes

Tonnage par canal de collecte

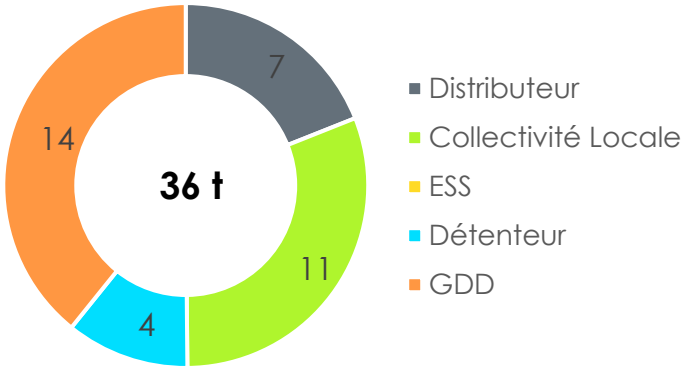

Données ecosystem

Performances de collecte en déchèterie

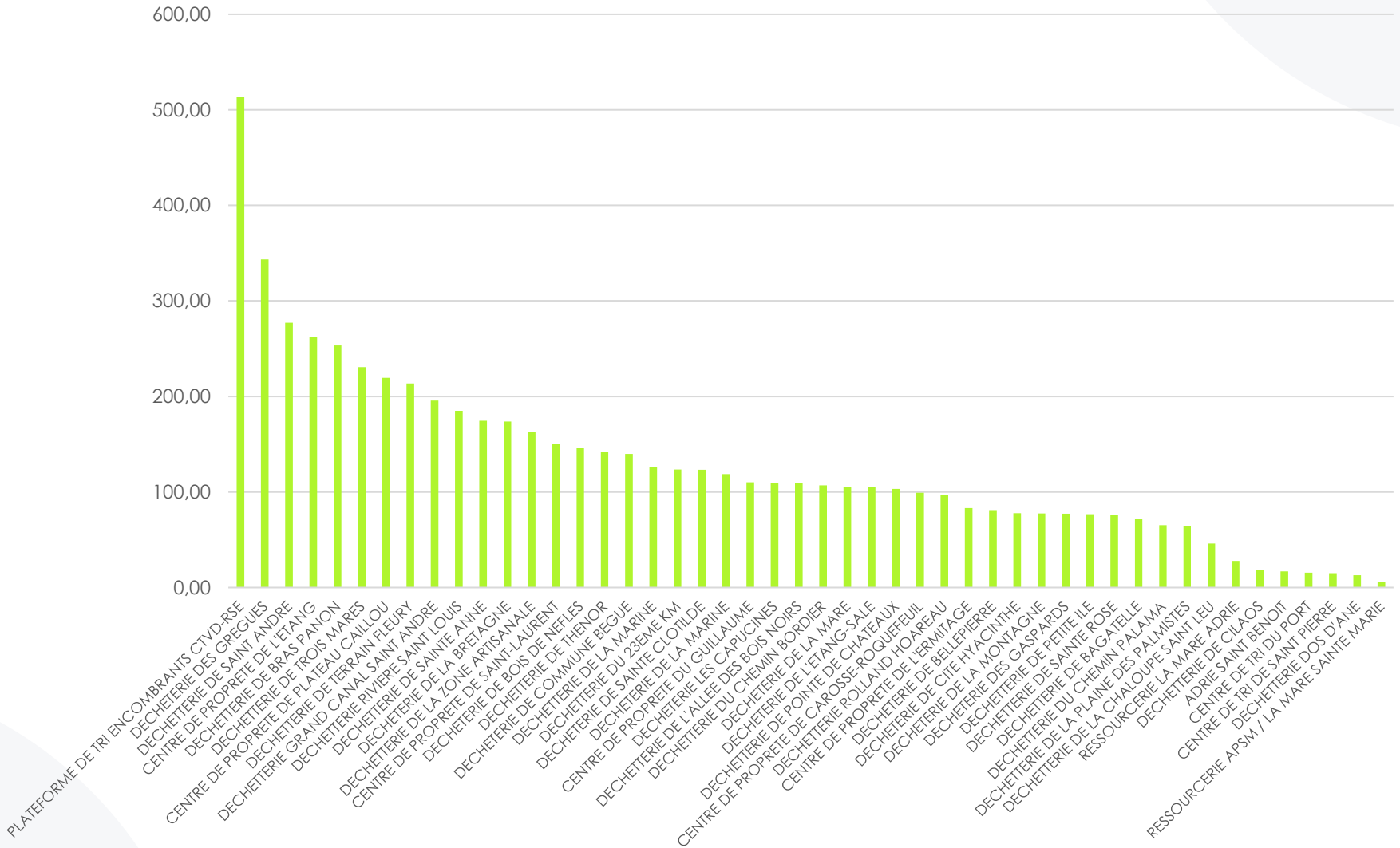

Données ecosystem

Etat des lieux de performance du réseau

Une forte progression distributeurs et détenteurs

Nombre d'acteur par typologie du réseau

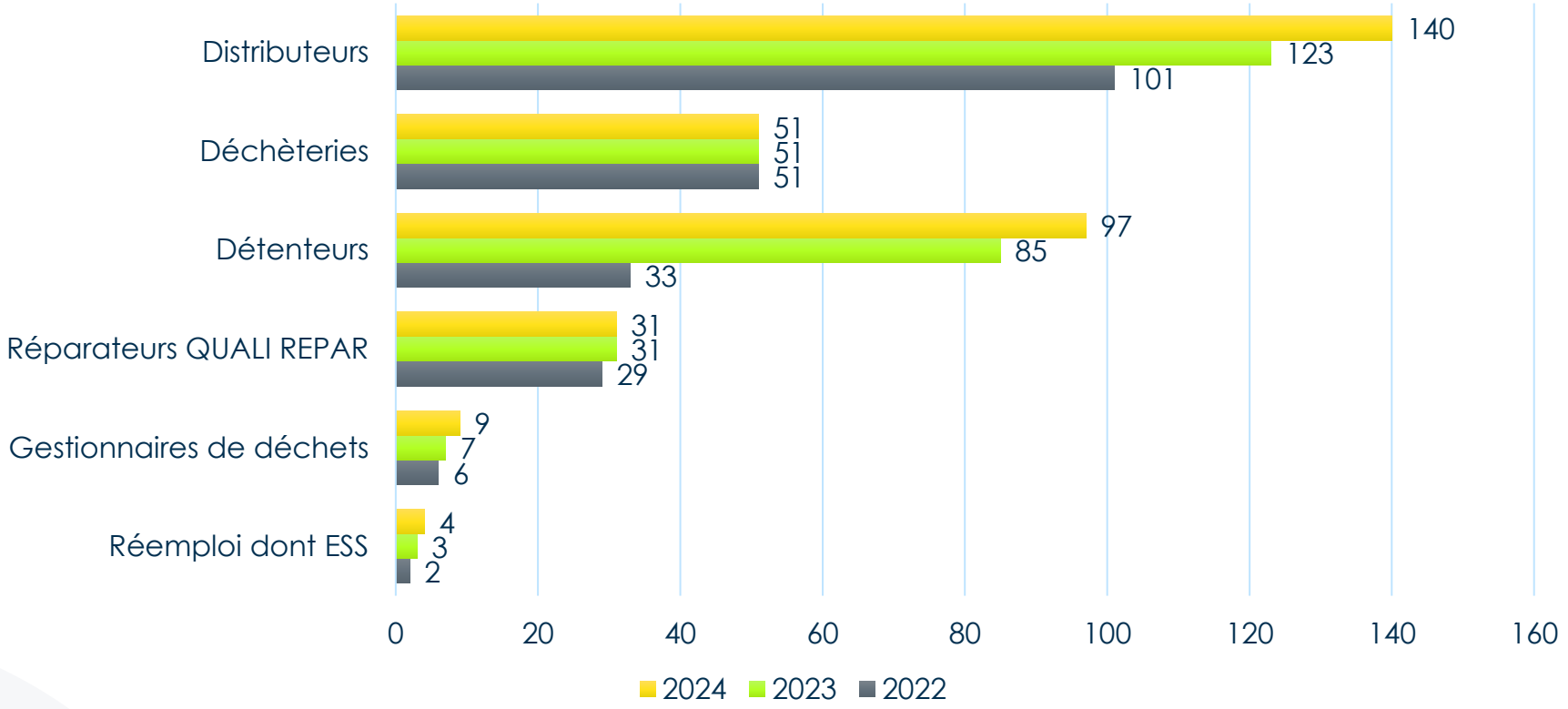

En 2023 : un point de repise pour 4 014 habitants
En 2024 : un point de reprise pour 3 673 habitants

Population : 863 083 hab.

02 Suivi des actions 2025

Fond Réemploi – ESS

Fond Réparation

Développement d'un nouveau réseau de collecte

Accompagnement des détenteurs

Fond réemploi

Point de situation

Mise en place du fond réemploi

Un travail de fond réalisé :

- **Attribution de gisement distributeurs aux acteurs actifs**
  - Emmaüs Grand Sud + Emmaüs E4R
  - Emmaüs les Papillons
  - AGAME (emmaüs)
  - ELCD
- **Prises de contact avec celles spécialisées EEE pour qu'elles intègrent le dispositif**
  - ADRIE (cinor / cirest) discussion en cours pour référencement
  - AUDACE
  - EKOTRONIC
  - SERVIS INFORMATIQUE
  - EKOPRATIK

Les dispositifs de soutien à L'Economie Sociale et Solidaire : https://pro.ecosystem.eco/profil/acteurs-reemploi-reutilisation

Demande de référencement : https://www.ecosystemfondsrr.eco

Fond Réparation

Développement du fond réparation

- Accompagnement des réparateurs tout au long du processus de labellisation
- Relance des potentiels réparateurs labellisés
- Suivi des réguliers de l'avancement des dossiers de labellisation en cours

- **Lien utile pour tout savoir :**
  https://www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation
- **Lien utile pour trouver son réparateur labélisé :**
  https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco
- **Lien utile pour se faire labéliser :**
  https://www.label-qualirepar.fr

Fonds Réparation

Etat des lieux labélisation

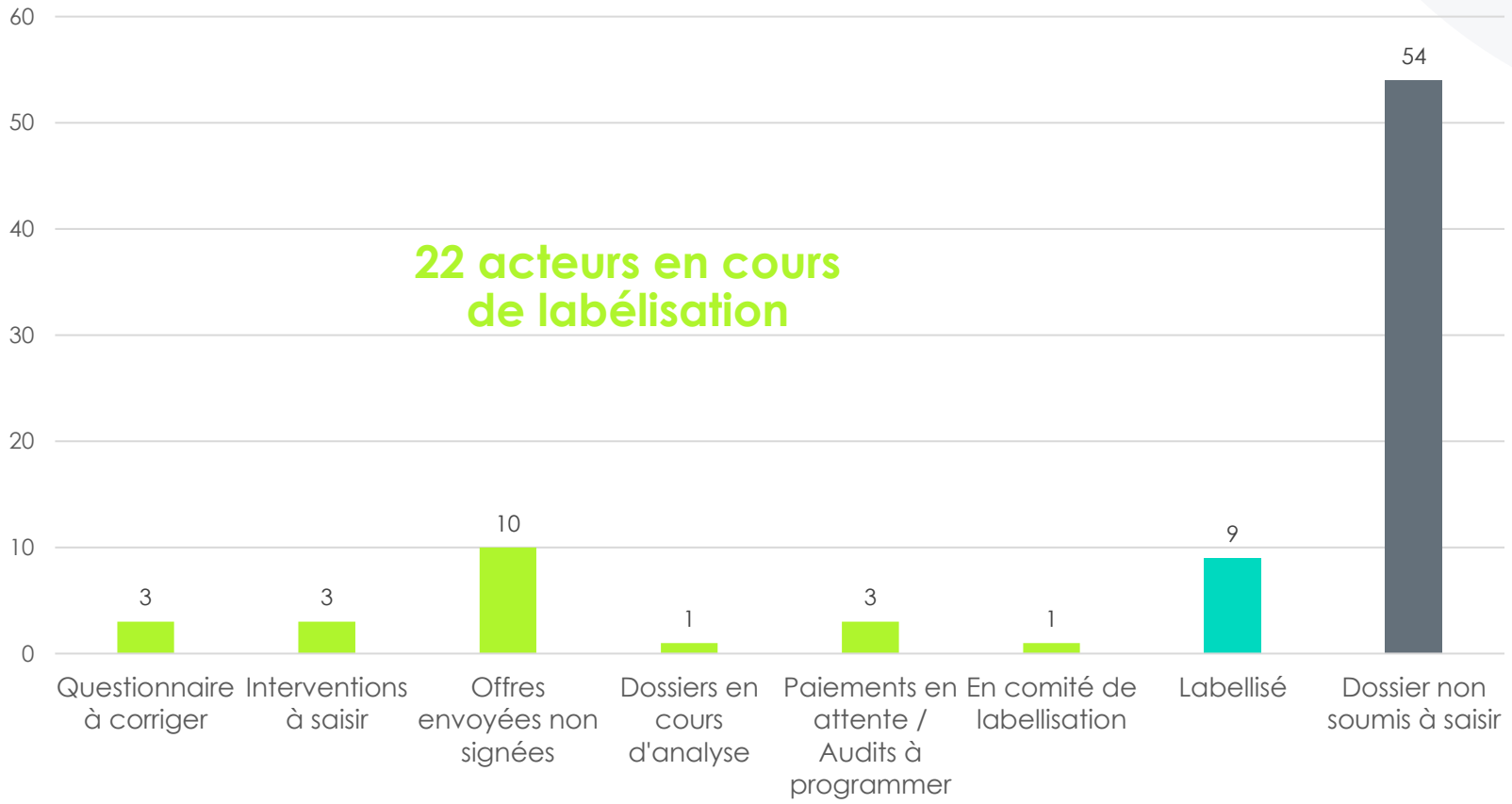

Tous les acteurs inscris ont été contactés par le Cabinet BENGS pour relancer la dynamique

Fond Réparation

Dans les chiffres

- **1 642 réparations en 2024**
  - **Soit un bonus total de 45 475 €**

- **Au national décollage du bonus réparation**

715 227	24 317 951 €
Nb de remboursements validés QualiRépar	Montant remboursements validés QualiRépar

- **Les freins identifiés :**
  - Difficultés administratives des prospects réparateurs
  - Accessibilité aux pièces
  - Durée des opérations de réparation
  - Coût final au consommateur (observatoire en place)
  - Label et fonctionnement du bonus encore à promouvoir sur le territoire

Les Gestionnaires de déchets dits GDD

Capter des flux ponctuels

- **Objectifs de ce réseau :**
  - **Faire collecter des DEEE ou de lampes auprès de détenteurs divers**
  - **Faciliter la collecte des DEEE des détenteurs pour pallier l'absence de déchèterie pro**
  - Rendre visible leur tonnage D3E de leur commerce BtoB
  - Être en règle avec la réglementation

Un réseau qui se crée en partage d'infos avec les services de l'Etat :

- **Identification des potentiels acteurs**
- **Réunions BtoB organisées avec chacun de ces acteurs pour avancer et rendre ce réseau opérationnel au plus tôt**
- **Qui peut bénéficier de ce service supplémentaire ?**

Tous détenteurs qui auraient des DEEE de manière ponctuelle :

- Mairies, Entreprises, Etablissements scolaires, Hôpitaux, Nettoyage de site, etc…

SICR
Services de l'Importation
et du Commerce de la Réunion
POLE ENVIRONNEMENT

Appuyer la reprise chez les distributeurs

Audits déchèterie

- **Visites des déchèteries**
- **Sensibilisation du personnel au tri, encore des DEEE dans la benne ferraille**
- **Toutes les déchèteries (sauf 3 Casud) ont des récurrences**
  - Réduction de la saturation des espace DEEE
  - Augmentation des quantités à collecter
- **Installation d'abris bacs pour les tubes et lampes**

Collecte évènementielle des collectivités ou des mairies

Prise en charge des coûts de mise à disposition et de collecte des bennes par ecosystem

- **CIREST : opération maintenue en 2025**
  - Entre 2 à 4 opérations par mois dans plusieurs quartiers
  - Environ **20,5 tonnes** collectées en 2024
- **TCO : expérimentation en 2024**
  - Expérimentation de septembre à décembre 2024
  - Collecte tous les samedis
- **CINOR : participation aux opérations des communes**
  - Opération avec la mairie de Ste Suzanne (Chikungunya):
  - Opération Netoy Nout ville avec la mairie de St Denis

Collecte évènementielle multi-REP

Prise en charge des coûts de mise à disposition et de collecte des bennes par ecosystem

Prise en charge des coûts de collecte par ecosystem

Opération Mafate prévue S1 2026

Collecte évènementielle multi-REP

Ecosystem s'implique à chaque sollicitation de la plateforme Inter filières REP !

Prise en charge des coûts de collecte par ecosystem

Exemple :

- 11/12/2024 : collecte évènementielle à Ste Suzanne → **477 kg de DEEE collectés**

- 20/11/2024 : collecte évènementielle avec la Mairie de St Louis → 0 tonnes collectés - grève de RVE

- 12/06/2024 : collecte évènementielle avec la Mairie de St Louis → volume très faible (1 TV) - rapporté directement en déchèterie

Période du passage de la flamme olympique sur le territoire + condition climatique non favorable

- **Une opération à Mafate reportée et prévue pour le S2 025**
  - Caractérisation en cours

04 Nouvelle agréement Piles et Batterie

18 août 2025 : agréement ecosystem

Piles et Batteries 5 catégories

- Batteries Portables moins de 5kg à usage ménager
- MTL = Moyens de Transport Légers ≤ 25 kg
- Batteries industrielles
- SLI = Starting Lighting Ignition (Batterie Plomb démarrage)
- VEH = Véhicule électrique et hybride de tout type >25kg = voitures, camion, bus, car, tramway

Un eco-organisme coordinateur

- Ecosystem / Batribox / RMV
- Répartition des territoires avec EO unique
- A La Réunion, ecosystem pour les 4 premières catégories

Batteries Portables

Batteries de moins de 5kg à usage ménager

>> Télécommandes, électronique, jeux, téléphones portables, outillage portatif, dispositifs de sécurité, éclairage, soins personnels, clôtures électrifiées

Chimie Concernée
Alcaline
Saline
Boutons
Bâton et Bouton Lithium
NiMH
NiCd
Plomb
Li + Co
Li polymère ss Co

Définition du Règlement Européen 2023-1542

Une batterie qui est **scellée, pèse 5 kg ou moins**, n'est **pas spécifiquement conçue pour un usage industriel** et n'est ni une batterie de véhicule électrique, ni une batterie MTL, ni une batterie SLI.

Batteries MTL - Définition

MTL = Moyens de Transport Légers ≤ 25 kg

>> Trottinettes, vélos, scooter, moto, hoveboards, monoroue, gyroroues…

Définition du Règlement Européen 2023-1542

Une batterie qui est **scellée***, **pèse 25 kg ou moins** et est spécifiquement conçue pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traction de véhicules sur roues qui peuvent être mus par un moteur électrique seul ou par la combinaison du moteur et de la propulsion humaine, y compris les véhicules réceptionnés par type de catégorie L au sens du règlement (UE) no168/2013 du Parlement européen et du Conseil (43), et qui n'est pas une batterie de véhicule électrique.

Chimie Concernée
li-ion < 2KG
li-ion 2KG < < 5KG
li-ion 5 KG< < 10 KG
li-ion 10 KG < < 20 KG
NiMH
Plomb

* Sans accès aux éléments internes

Batteries industrielles Sécurité électrique

UPS (Uninterruptible Power Supply) & Telecom

Vise à maintenir l'alimentation des appareils que l'on y connecte en cas de panne de courant.

>> Système de sécurité informatique (type onduleur)

→ Principalement Plomb

Définition du Règlement Européen 2023-1542

Toute batterie qui est spécifiquement conçue pour des usages industriels, destinée à des usages industriels après avoir fait l'objet d'une préparation en vue d'une réaffectation ou d'une réaffectation, ou toute autre batterie qui pèse plus de 5 kg et qui n'est ni une batterie de véhicule électrique, ni une batterie MTL, ni une batterie SLI.

Chimie Concernée
NiCd
NiMH
Lithium primaire
LFP/LMO/LTO
NMC/NCA/LCO
Plomb

Batteries SLI - Définition

SLI = Starting Lighting Ignition

>> Batteries de démarrage ou d'allumage des véhicules (pro ou perso).

Définition du Règlement Européen 2023-1542

Une batterie qui est spécifiquement conçue pour fournir de l'énergie électrique aux systèmes de démarrage, d'éclairage ou d'allumage et qui peut également être utilisée pour une fonction auxiliaire ou d'assistance dans des véhicules, d'autres moyens de transport ou d'autres engins.

Chimie Concernée
Li-ion
Plomb

Batteries VEH - définition

VEH = Véhicule électrique et hybride de tout type >25kg = voitures, camion, bus, car, tramway

Définition du Règlement Européen 2023-1542

Une batterie qui est spécifiquement conçue pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traction des véhicules hybrides ou électriques de **catégorie L** tels qu'ils sont prévus par le règlement (UE) no 168/2013, qui pèse plus de 25 kg, ou une batterie qui est spécifiquement conçue pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traction des véhicules hybrides ou électriques des **catégories M, N ou O** tels qu'ils sont prévus par le règlement (UE) 2018/858.

Chimie Concernée
LFP/LMO/LTO
NiMH
NMC/NCA/LCO

05 Gestion CATNAT

Introduction

Documents de référence

- **Textes règlementaires**
  - Loi NOTRE du 07 août 2015
  - Article R541-14 modifié par décret n°2011-828 du 11/07/11
  - Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010
  - Directive européenne DEEE 2012/19/EU
- **ICPE rubrique 2719 – arrêté du 30/07/2012**
  - Installation temporaire de transit de déchets issus de catastrophes naturelles
- **Documents d'accompagnement**
  - « Prévention et gestion des déchets issus de catastrophes naturelles : de l'anticipation à la gestion » édité par la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
  - « Méthode d'évaluation et de caractérisation des déchets post-inondation MECaDePi » édité par le Centre Européen de prévention du Risque Inondation
  - Guide du CEREMA

Introduction

Documents liés à la prévention des risques

Plan régional de prévention et de gestion des déchets :

La loi NOTRE portant sur la nouvelle organisation territoriale instaure notamment le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets. La création de ce plan a pour effet de supprimer les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux et les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux pour les unifier au sein du nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets. Ce plan devra prévoir les mesures permettant d'assurer la **gestion des déchets dans des situations exceptionnelles**.

Plan de Prévention des risques naturels :

Il a pour objectif de **réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité** des biens et des personnes. Il est élaboré sous l'autorité du préfet en associant les collectivités locales dans une démarche de concertation. Le PPRN est composé de trois documents : un rapport de présentation qui expose les études entreprises, les résultats et les justifications des délimitations des zones et réglementations inscrites dans le règlement et celles rendues obligatoires, un plan de zonage, issu du croisement des aléas (fréquence et intensité des phénomènes) et des enjeux identifiant des zones inconstructibles, constructibles sous réserve d'aménagements particuliers ou constructibles, et un règlement décrivant les contraintes constructives et/ou d'urbanisme à respecter dans chaque zone.

Plan Communal de Sauvegarde :

Il détermine pour chaque commune les **mesures de sauvegarde et de protection**, recense et met à jour les moyens disponibles, les modalités d'alerte, les consignes de sécurité. Il peut être prévu dans ce plan l'organisation d'une cellule communale ou intercommunale de crise dédiée à la gestion des déchets.

Exemple de RETEX et enseignements

Rubrique 2719

- **Installation temporaire de transit de déchets issus de catastrophe naturelles**
  - L'exploitant doit tenir à jour un registre des déchets entrants et sortants
  - Un plan de circulation doit être élaboré
  - Ces aires se définissent comme des **plates-formes de proximité pour le dépôt immédiat et le transfert régulier des déchets.** Ces sites d'entreposage primaire reçoivent les déchets provenant directement des chantiers de dépollution
  - Elles sont localisées **en dehors des zones sensibles** telles que définies par l'article R. 211-94 du code de l'environnement
  - Les sites sont situés à au moins 50 mètres des habitations. Dans le cas où ces sites ne peuvent être éloignés suffisamment des habitations, l'exploitant met en place les dispositifs nécessaires pour limiter la gêne pour le voisinage

Réagir et se mettre en action

Adapter la collecte aux conditions exceptionnelles

- **En déchetterie**
  - Avant / Après

Benne Bi-Flux
GEM F et HF

Caisses palettes
PAM et Ecrans

Réagir et se mettre en action

Adapter la collecte aux conditions exceptionnelles

- **Aire de regroupement**
  - Avant / Après

Benne Bi-Flux
GEM F et HF

Benne
PAM

Réagir et se mettre en action

JOUR J + 5 à J + 30

Déployer les bennes, augmenter les fréquences

Réagir et se mettre en action

JOUR J + 5 à J + 30

Lutter contre le pillage

Soutenir les entreprises

Exemple de RETEX et enseignements

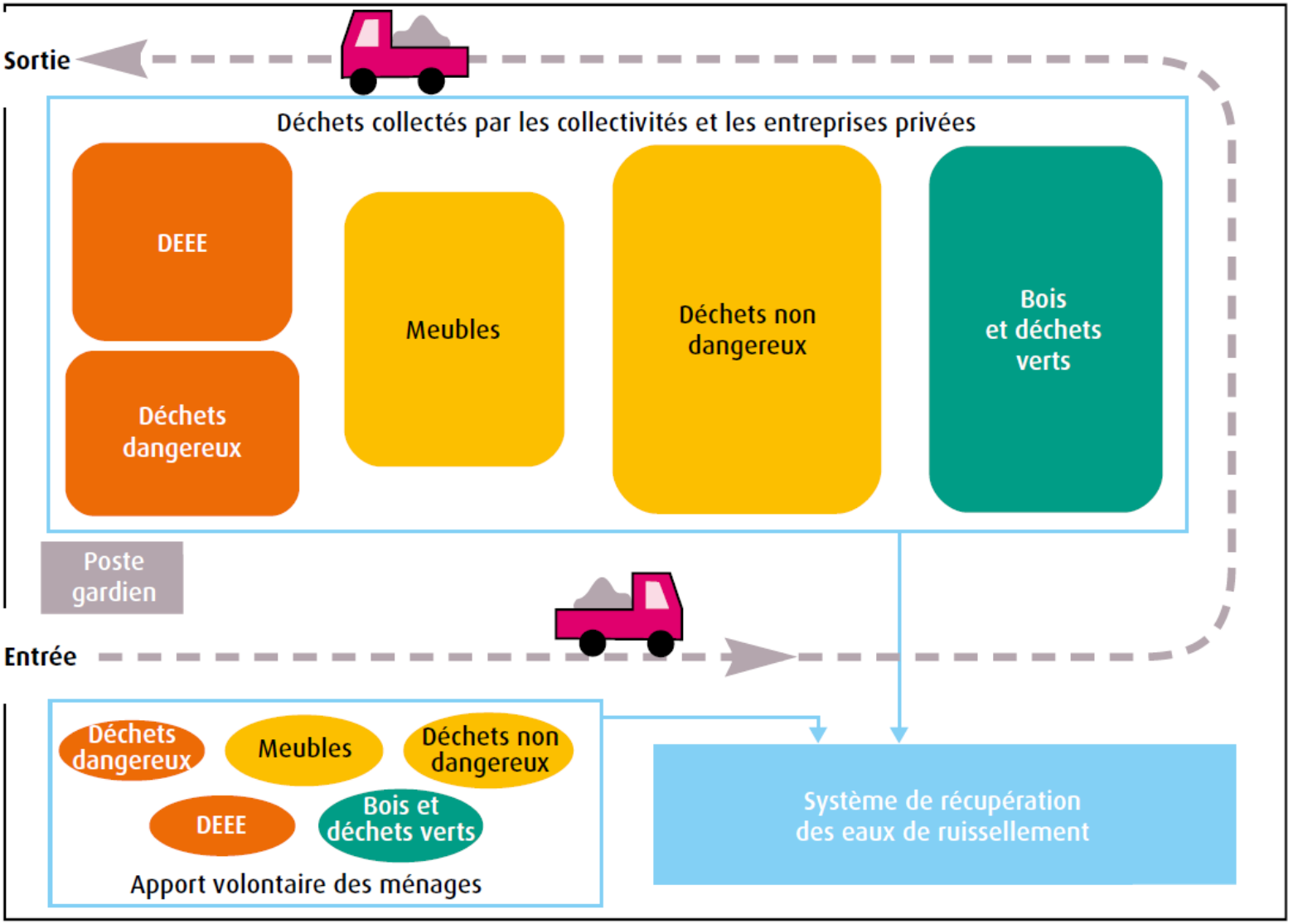

Points de vigilance

- **Pré-identification des sites de regroupement**
  - Inventaire + matériels et moyens disponibles
- **Accessibilité des sites**
  - Sol porteur et stable
- **Pérennité des sites et sécurisation**
- **Notification transfert transfrontalier**
  - Quantité active
  - Site de production
- **Flux PAM**
  - Risque incendie
  - Transport maritime sans batterie
- **Autorisation ICPE site secondaire pour réception**
  - Augmentation capacité pré-traitement
- **Organiser des tournées dédiées** DEEE avec les différents partenaires

ecosystem

recycler c'est protéger

Merci

Christophe CAIGNARD

00.00.00.00.00

www.ecosystem.eco